

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 12 février 2008 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry et Guylaine Richer, MM. Michel Arcand et Pierre Bertrand, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Elisa Rietzschel, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Mme Sylvie Boulanger, dir. serv. ress. hum., MM. Yvan Binette, dir. serv. ress. mat. et Jonathan Desjardins Mallette, cons. jur. serv. aff. corp. et comm., ainsi que Mmes Johanne Beaulieu et Nadine Blais, MM. Normand Chalifoux, Daniel Legault, Jean Paquette et Michel Phaneuf, commissaires.

Mme Karine Lefrançois a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-080212-2021

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'ADOPTER tels quels les procès-verbaux de la séance du 22 janvier 2008 et de la séance ajournée du 11 février 2008.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-080212-2022

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Nomination de gestionnaires : recommandation du comité de sélection;

5. Protocole d'entente avec la Ville de Saint-Eustache : piscine de l'école secondaire des Patriotes;
6. Travaux dans les établissements :
 - 6.1 Réfection partielle des portes et fenêtres et réfection du bloc sanitaire sportif à la Polyvalente Sainte-Thérèse – appel d'offres sur invitation;
7. Achat de photocopieurs pour le service de reprographie au Centre de formation professionnelle, l'Émergence;

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n^o CE-080212-2023

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 40.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n^o CE-080212-2024

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 45.

NOMINATION DE GESTIONNAIRE – DIRECTION ADJOINTE DE SERVICE

Résolution n^o CE-080212-2025

ATTENDU l'avis du concours ayant trait au poste de direction adjointe à la Direction du service de l'organisation scolaire;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE NOMMER Mme Lyson Dompierre au poste de directrice adjointe à la Direction du service de l'organisation scolaire, et que la date de nomination soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, Mme Lyson Dompierre sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

NOMINATION DE GESTIONNAIRE – DIRECTION DE SERVICE

Résolution n^o CE-080212-2026

ATTENDU l'avis du concours ayant trait au poste de direction adjointe à la Direction du service des ressources matérielles, qui précisait que la personne nommée assumerait le rôle de direction de service après deux ans;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE NOMMER M. Denis Riopel au poste de directeur à la Direction du service des ressources matérielles, et que la date de nomination soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, M. Denis Riopel sera soumis à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution n^o CE-080212-2027

ATTENDU le protocole d'entente relatif à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs, ainsi que l'échange de services entre la Ville de Saint-Eustache (Ville) et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), conclu en avril 2003;

ATTENDU la bonne collaboration entre les deux parties, tel qu'en témoignent notamment le protocole d'entente d'avril 2003 et celui permettant la construction du Complexe multisport sur une partie du terrain de l'école secondaire des Patriotes (ESP);

ATTENDU le besoin de la Ville de relocaliser temporairement ses activités aquatiques du 1^{er} mai 2008 au 30 septembre 2009;

ATTENDU la construction du Complexe multisport adjacent à l'ESP;

ATTENDU le lien physique permettant aux élèves de l'ESP de circuler facilement vers un plateau du Complexe multisport;

ATTENDU la disponibilité d'un des cinq plateaux (terrain de soccer, gymnase) du Complexe multisport pour les élèves de l'ESP;

ATTENDU la résolution CE-ESP-071211-698 du conseil d'établissement de l'ESP donnant son accord de principe au projet d'entente entre la Ville et la CSSMI;

ATTENDU que cet échange d'aménagements sportifs entre la Ville et la CSSMI n'aura aucun impact négatif sur les services éducatifs offerts aux élèves de l'ESP;

ATTENDU que les deux parties s'entendent pour collaborer à préciser, au besoin, toutes les modalités d'application du présent protocole d'entente de façon à assurer la mise en application à la satisfaction des deux parties;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'APPROUVER le protocole d'entente relatif à la gestion temporaire de la piscine de l'école secondaire des Patriotes par la Ville de Saint-Eustache;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente;

DE VERSER ledit document au répertoire le protocole sous la cote 176.

Adopté

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Résolution n^o CE-080212-2028

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

QUE le choix des firmes professionnelles inscrites au répertoire de la CSSMI soit effectué par la mise en place d'un processus de sélection, en nommant chacune d'entre elles et où chaque membre du comité exécutif exercera ses préférences par votes, au nombre de trois, et ce, à main levée;

QUE les trois firmes d'architecture ayant obtenu le plus de votes soient invitées à déposer leur offre de services professionnels pour les travaux de réfection partielle des portes et fenêtres et de réfection du bloc sanitaire sportif à la Polyvalente Sainte-Thérèse.

Adopté

RÉFECTION PARTIELLE DES PORTES ET FENÊTRES ET RÉFECTION DU BLOC SANITAIRE SPORTIF À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

Résolution n^o CE-080212-2029

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection partielle des portes et fenêtres et de réfection du bloc sanitaire sportif à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU que le projet de réfection partielle des portes et fenêtres à la Polyvalente Sainte-Thérèse, évalué à 300 000 \$, a été accepté par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » 2007-2008;

ATTENDU que le projet de réfection du bloc sanitaire sportif à la Polyvalente Sainte-Thérèse, évalué à 350 000 \$, doit être approuvé par le conseil des commissaires le 22 avril 2008, dans le cadre du budget des investissements 2008-2009;

ATTENDU l'instruction n^o 73-0175 du MELS sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

D'INVITER les firmes d'architecture suivantes à déposer leur offre de services professionnels pour les travaux de réfection partielle des portes et fenêtres et de réfection du bloc sanitaire sportif à la Polyvalente Sainte-Thérèse, le tout sous réserve de l'approbation du projet par le conseil des commissaires le 22 avril 2008, dans le cadre du budget des investissements 2008-2009;

- Sauvé Poirier Architectes;
- Denis Legault Architecte;
- Le Groupe Coursol et Falardeau Architectes.

Adopté

ACHAT DE PHOTOCOPIEURS POUR LE SERVICE DE REPROGRAPHIE

Résolution n^o CE-080212-2030

ATTENDU les crédits budgétaires disponibles;

ATTENDU la nécessité de remplacer l'ensemble des équipements de reprographie du Centre de formation professionnelle, l'Émergence;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres n° 190AO-461;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADJUGER au fournisseur ayant déposé la proposition d'affaire la plus avantageuse, en l'occurrence la firme CT COPIEUR / JUTEAU RUEL INC., la fourniture de cinq photocopieurs Canon IR 7105 assujettis à un contrat de service ferme pour une période de 60 mois, à raison de 0,0052 \$ la copie, le tout conformément aux dispositions et exigences de l'appel d'offres n° 190AO-461;

D'AUTORISER le régisseur des services administratifs et approvisionnement à signer la commande afférente.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-080212-2031

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 40.

Guylaine Richer, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général